



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION
N° 2024-06 DEL-145

OBJET :
PLAN DE LUTTE
CONTRE LES
INCIVILITES SUR LA
VOIE PUBLIQUE

RAPPORTEUR :
Monsieur le MAIRE

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS : 24

VOTANTS : 33

Le 26 juin 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 18 JUIN 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Sophie FONTAINE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Madame Souad BENDJEDDOU

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND à Madame Bérengère VOILLOT, Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Madame Fabienne TANTI à Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Julien SAUVE à Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Catherine EVANO à Madame Françoise POIRRIER, Madame Anne LAPORTE à Madame Sophie KERIGNARD

EXCUSÉS :

Monsieur Marc FONTAINE, Madame Valérie LENORMAND, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Catherine EVANO, Madame Anne LAPORTE

ABSENT(S) : 0



OBJET : PLAN DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITES SUR LA VOIE PUBLIQUE

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2212-2 et suivants L.2542-1

VU le Code pénal, et notamment les articles 322-1, 322-3-1, R.633-6, R.635-8, R.634-2, R.644-2,

VU le Code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L. 132-1 à L 132-7,

VU le Code de l'environnement, et notamment ses articles L541-3, L541-46-4,

VU le Code de la voirie routière, et notamment son article R116-2,

VU le Code forestier, et notamment son article 161-1,

VU le règlement sanitaire départemental des Yvelines, modifié le 19 novembre 1984,

VU la délibération n° 20230125DEL002 en date du 25 janvier 2023 donnant délégation de compétences au maire,

VU la délibération n°2023-04-DEL-199 en date du 5 avril 2023 modifiant la délégation de compétences au maire,

VU le plan de lutte contre les incivilités sur la voie publique,

VU l'avis rendu par la Commission « aménagement, travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable » dans sa séance du 10 juin 2024,

CONSIDERANT que les incivilités dégradent le quotidien et polluent le cadre de vie des Triellois,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recenser les actions en matière de lutte contre les incivilités au sein d'un même document, afin de coordonner les services de la Commune autour d'un objectif commun,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à la majorité : **Pour : 16** (Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Catherine EVANO, Madame Mélody SENAT, Monsieur Jonas MAURY, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER) ; **Contre : 17** (Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Valérie LENORMAND, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Sophie FONTAINE, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Madame Bérengère VOILLOT),

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : DE NE PAS AUTORISER Monsieur le Maire à réaffirmer la nécessité de lutter contre les incivilités sur la voie publique et donc la nécessité de mobiliser les moyens humains et financiers de la commune de Triel-sur-Seine aux fins de :

- Déployer les opérations de prévention et de sensibilisation ;
- Mettre en œuvre tous les pouvoirs à la disposition de la Commune et les sanctions prévues par la loi et par cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN

